
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT *

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} OCTOBRE – 31 DÉCEMBRE 2012)

155

ALLEMAGNE

12 décembre 2012. **Circoncision.** Un projet de loi est adopté le 10 octobre au Conseil des ministres pour encadrer la circoncision, il autorise la circoncision mais impose « un cadre médical professionnel ».

Après le Bundesrat le 2 novembre, le Bundestag adopte, le 12 décembre, une loi donnant un cadre légal par 434 voix contre 100 et 46 abstentions. Le texte impose « de respecter les règles de la médecine », de « traiter efficacement la douleur » et d'informer les parents des risques associés à l'opération, interdite si elle met en danger la vie de l'enfant. Le projet n'a pas fait l'unanimité. 66 députés SPD, Verts et Parti de gauche ont soumis un texte alternatif n'autorisant la circoncision qu'à partir de 14 ans, afin d'avoir le consentement de l'enfant.

ARGENTINE

2 novembre 2012. **Droit de vote.** Un projet de loi accordant le droit de vote à 16 ans est adopté par le Sénat. À leur tour les députés approuvent le texte le 2 novembre. Le vote ne sera pas obligatoire pour les jeunes de 16 à 18 ans, ainsi que pour les électeurs de plus de 70 ans, alors qu'il l'est pour les autres. Déjà en Équateur et au Brésil, les jeunes de 16 ans peuvent voter. L'opposition y voit une manœuvre en prévision des élections législatives de 2013 afin de faciliter une révision ultérieure de la Constitution qui permettrait à la présidente Kirchner d'être candidate à un troisième mandat.

BELGIQUE

14 octobre 2012. **Élections provinciales et communales.** Les élections traduisent une forte percée des nationalistes flamands de la N-VA, leur président Bart De Wever, avec 38 %, l'emportant à Anvers, ville socialiste depuis 1932 où il bat le

* Université de Poitiers et CNRS – UMR 6224 CECOJI.

bourgmestre sortant Patrick Janssens qui n'a que 28,7 % des voix. De son côté, le Vlaams Belang qui avait obtenu 33 % il y a six ans y est en déroute tombant à moins de 10 %, ainsi que les libéraux et les chrétiens-démocrates. Le N-VA compte un quart des conseillers dans les 298 communes sur 308 où il se présentait. Outre Anvers, il emporte Alost, Saint-Nicolas et Roulers, soit quatre des douze grandes villes flamandes. Cependant le résultat moyen est de 28,5 %, soit celui de 2010. En fait, il a pris les voix du Vlaams Belang. Le N-VA ne l'emporte pas à Gand, Bruges ou Louvain.

156 Cependant à Anvers le N-VA, qui détient 23 des 55 sièges, peine à former une coalition, les socialistes se retirant des négociations.

En Wallonie, les socialistes sont en tête à Liège, Namur et Charleroi.

BRÉSIL

22 novembre 2012. **Cour suprême. Afro-Brésiliens.** Pour la première fois, un Noir, Joaquim Barbosa, 58 ans, devient président de la Cour suprême. Il avait été nommé par le président Lula en 2003 comme membre. On notera qu'il est docteur en droit public de l'université Paris-II.

C'est la première fois qu'un Afro-Brésilien – ils représentent 50,7 % de la population – accède à une aussi haute fonction. Le gouvernement ne comporte qu'une seule ministre noire, qui détient le ministère de l'Égalité raciale.

CHINE

8 et 15 novembre 2012. **Parti communiste. Congrès.** Le 8 novembre s'ouvre le 18^e congrès du Parti communiste qui réunit 2270 délégués d'un parti qui compte 82 millions de membres. Le Congrès élit la Commission centrale pour

l'inspection et la discipline et le Comité central, composé de 204 membres permanents et 167 membres suppléants (soit 371 membres). Celui-ci élit la Commission militaire centrale de 12 membres qui assure le contrôle du Parti sur l'armée, le Bureau politique de 25 membres et le Comité central permanent du Bureau politique qui est le cœur du pouvoir, lequel désigne à son tour un comité permanent de 7 membres (au lieu de 9).

Le 15 novembre, Xi Jinping, 59 ans, « fils de prince », fils d'un compagnon de Mao disgracié puis réhabilité par Deng Xiaoping, est désigné secrétaire général du Parti à la place de Hu Jintao, 69 ans, et futur président (en 2013).

Le comité permanent du Bureau politique comprend désormais 7 membres, aucune femme, et a été désigné pour les cinq prochaines années. Le comité comprend, outre Xi Jinping, Li Keqiang, 57 ans, numéro deux du Parti, en charge de l'économie, vice-secrétaire général du Parti, proche du secrétaire général sortant Hu Jintao, originaire de l'Anhui, qui devrait devenir Premier ministre en 2013, Zhang Dejiang, 65 ans, expert de la Corée du Nord où il a étudié, conservateur, ancien vice-Premier ministre conservateur, Yu Zhengsheng, 67 ans, « fils de prince » dont le père a été brièvement marié à Jiang Qing, épouse de Mao, secrétaire général du Parti à Shanghai, Liu Yunshan, 65 ans, responsable du département de la propagande du Parti, conservateur, Wang Qishan, 64 ans, « fils de prince », maire de Pékin en 2004, qui semble le plus réformiste, en charge de la lutte anticorruption, et Zhang Gaoli, 66 ans, chef du Parti de Tianjin, conservateur.

La moyenne d'âge du nouveau comité permanent est plus élevée que celle de l'ancien, avec 63,4 contre 62,1 ans. Et, selon les observateurs, il semble plutôt conservateur.

Après son élection, Xi Jinping lance une campagne anticorruption qui fait tomber un certain nombre de représentants dont le vice-secrétaire du PC de la province du Sichuan, Li Chuncheng.

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

1^{er} novembre 2012. **Président. Royaume-Uni.** La Cour européenne des droits de l'homme est présidée depuis le 1^{er} novembre par le juge luxembourgeois Dean Spielmann, 50 ans. Celui-ci doit faire face à une grave crise provoquée par le Royaume-Uni qui refuse d'appliquer l'arrêt sur le vote des détenus. Le conflit dure depuis une première condamnation du Royaume-Uni en octobre 2005 (*Hirst*), décision dont les principes ont été maintenus en avril 2010 contre l'Autriche (*Frodl*) et à nouveau contre le Royaume-Uni en 2011 (*Greens et MT*). Le Parlement britannique a maintenu sa position par une motion adoptée par 234 voix contre 22.

Le comité des ministres des Affaires étrangères ne fait pas preuve de courage en accordant le 6 décembre un nouveau délai au Royaume-Uni allant jusqu'à septembre 2013. Pourtant l'ultimatum qui avait été précédemment fixé expirait le 23 novembre 2012.

ÉGYPTE

Novembre, 15 et 22 décembre 2012. **Constitution. Référendum.** L'adoption de la Constitution se déroule dans un contexte très tendu et très confus.

Le 22 novembre, le président Morsi renforce ses pouvoirs en matière de justice et limoge le procureur général Abdel Meguid Mahmoud. Le nouveau décret place les décisions du président à l'abri de tout recours en justice empêchant toute

dissolution de la commission chargée de rédiger la future Constitution.

Le 26 novembre, les Frères musulmans tentent de calmer le jeu en acceptant un compromis proposé par les juges pour réduire la portée du décret et en renonçant à manifester le 27 novembre.

Le 28 novembre, la Cour de cassation annonce la suspension de ses travaux jusqu'à ce que le décret soit annulé.

Le 29 novembre, la commission constituante, dominée par les islamistes, commence dans la précipitation le vote sur la nouvelle Constitution dont l'article 2 (sur 236) pose « les préceptes de la charia comme la principale source ». L'article 228 évoque une interprétation permanente des règles de la charia par une instance religieuse, section religieuse de la Haute Cour constitutionnelle ou l'université Al-Azhar. Mais le président de cette université, un modéré, Ahmed Al-Tayeb pourrait être écarté. Cette université doit « prêcher l'islam en Égypte et dans le monde entier » et être consultée sur « tous les sujets relatifs à la charia ».

51 articles sont relatifs aux droits et libertés. L'article 43 garantit la « liberté de croyance et de culte » et l'article 45 « la liberté d'opinion et d'expression », mais l'article 44 interdit d'« insulter les prophètes des religions monothéistes », ce qui peut apparaître comme une protection de l'islam, bien sûr, mais aussi du judaïsme et du christianisme. La police se voit confier le soin de préserver « la morale publique », qui n'est pas définie. Un Conseil national des médias doit préserver les « valeurs et les principes de la société », ce qui est très obscur. Il n'y a pas de référence à l'égalité hommes-femmes, mais mention de « l'égalité entre tous les Égyptiens ». L'État est chargé de « la réconciliation entre les devoirs de la femme envers sa famille et son travail ». Le nombre des juges de la Haute Cour

constitutionnelle est réduit de 19 à 11. L'opposition appelle à voter non.

10 gouvernorats dont Le Caire et Alexandrie votent le 15 décembre. Le oui obtient 57 %, mais ce sont les gouvernorats les plus récalcitrants. La participation n'a été que de 30 %. Le 22 décembre, c'est au tour de l'autre moitié des 51 millions d'électeurs répartis dans 17 gouvernorats constitués de régions rurales de voter. En raison d'irrégularités et de la faible participation, le scrutin est très contesté. Le résultat officiel est 63,8 % d'approbation, mais la participation n'a été que de 32,9 %.

158 Le non l'a emporté dans les gouvernorats du Caire, de Gharbia et de Monufia.

Le 26 décembre, la Constitution est promulguée.

Référendum pour la Constitution

Inscrits	51 919 067	
Votants	17 058 317	(32,9 %)
Blancs et nuls	303 395	
Suffrages exprimés	16 755 012	
<hr/>		
OUI	10 693 911	(63,8 %)
NON	6 061 101	(36,2 %)

ESPAGNE

6 novembre 2012. **Mariage. Homosexualité.** Le Tribunal constitutionnel valide par 8 voix contre 3 la loi sur le mariage homosexuel et l'adoption votée en juin 2005 sous le gouvernement socialiste. Le Parti populaire était à l'origine du recours contestant l'expression « mariage ». Ces unions représentent 1,7 % du nombre total des mariages. Aujourd'hui au pouvoir, le PP n'entend pas revenir sur cette mesure.

25 novembre 2012. **Catalogne.** En raison des difficultés financières et de la poussée indépendantiste, le président de la Catalogne, le nationaliste Artur Mas, convoque des élections régionales anticipées de deux ans le 25 novembre.

Le référendum est au cœur des débats. Seuls le Parti populaire et le parti Citoyens sont opposés au référendum. Le Parti socialiste catalan demande un référendum légal et est favorable à une Espagne fédérale.

Convergence et Union arrive en tête avec 31,1 % des suffrages, mais n'a que 50 des 135 sièges et se trouve éloigné de la majorité « exceptionnelle » qu'il espérait. C'est un échec, même s'il devance largement la Gauche républicaine de Catalogne (13,68 % et 21 élus) qui double pourtant son résultat.

Le parti du président Mas et le parti indépendantiste d'opposition ERC parviennent le 18 décembre à un accord sur la convocation d'un référendum d'auto-détermination en 2014.

ÉTATS-UNIS

6 novembre 2012. **Élections présidentielle et législatives. Référendums.** Le 6 novembre a lieu l'élection des *electors* pour le président et le vice-président, de 435 représentants, de 33 sénateurs et de 11 gouverneurs (Delaware, Indiana, Missouri, Montana, New Hampshire, Caroline du Nord, Dakota du Nord, Utah, Vermont, Washington et Virginie occidentale).

Le premier débat entre les deux candidats a eu lieu le 3 octobre à l'université de Denver. Il est consacré à la politique intérieure. Mitt Romney semble y avoir l'avantage sur Barack Obama. Le président estime avoir été « trop poli » à l'égard de Mitt Romney.

Le débat entre les deux candidats à la

Élections régionales en Catalogne

Inscrits	5 257 960			
Votants	3 657 450	(69,6 %)		
Blancs	52 899			
Nuls	32 232			
Suffrages exprimés	3 625 218			
<i>Partis</i>		<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Convergence et Union (CIU)		1 112 341	30,7	50 (-12)
Gauche républicaine de Catalogne- Parti des socialistes de Catalogne (PSC-PSOE)		523 333	14,4	20 (-8)
Catalunya Sí (ERC-Cat Sí)		496 292	13,7	21 (+11)
Parti populaire (PP)		471 197	13,0	19 (+1)
Initiative pour la Catalogne, Verts-Gauche unie et Alternative (ICV-EUIA)		358 857	9,9	13 (+3)
Citoyens-Parti de la Citoyenneté (C's)		274 925	7,6	9 (+6)
Candidature d'Unité populaire- Alternative des gauches (CUP)		126 219	3,5	3 (+3)
Plateforme pour la Catalogne (PXC)		60 142	1,7	0
Solidarité catalane pour l'indépendance (SI =)		46 608	1,3	0 (-4)
Escons en blanc (Eb) (Vote blanc)		27 874	0,8	0
Autres		74 531	2,1	0

159

vice-présidence, Joe Biden et Paul Ryan, a eu lieu le 11 octobre sans véritable vainqueur.

Le deuxième débat présidentiel s'est tenu à Hempstead, à l'université Hofstra dans l'État de New York, le 16 octobre, les candidats répondant aux questions du public. Barack Obama s'est montré beaucoup plus combatif.

Le dernier débat a eu lieu à l'université Lynn de Boca Raton, en Floride le 22 octobre et a porté sur la politique étrangère. Il a été dominé par Barack Obama.

L'ONG Free & Equal Elections Foundation organise le premier débat des « petits candidats » le 23 octobre à Chicago. Il réunit Jill Stein, 62 ans, médecin, candidate des Verts, Gary Johnson, 60 ans, libertarien, ex-gouverneur républicain du Nouveau-Mexique, Virgil Goode,

66 ans, ancien représentant démocrate puis républicain de Virginie, Parti de la Constitution et Rocky Anderson, 61 ans, Parti de la Justice, ancien maire démocrate de Salt Lake City, qui sont tous candidats dans au moins 20 États.

La campagne est gravement perturbée par l'ouragan Sandy qui fait 110 morts. Le président Obama décrète l'état de « catastrophe majeure » dans l'État de New York et dans 8 comtés du New Jersey. On a pu craindre que l'élection ne soit perturbée. Dans certains comtés, le vote par anticipation a été suspendu, notamment dans le district de Columbia. Un report du scrutin serait difficile, il faudrait un vote du Congrès. Les États pourraient même renoncer au suffrage direct et laisser la Législature désigner les grands électeurs.

La tempête a permis au président Obama, très présent, de s'affirmer. Cela remet dans le débat le rôle de l'État qui a été essentiel dans cette crise. Le maire de New York, Michael Bloomberg, apporte son soutien à Barack Obama. Dégât collatéral de l'ouragan, le marathon de New York est annulé.

Au 19 octobre, 2,8 millions d'Américains avaient déjà voté.

Le scrutin a très souvent lieu de façon anticipée. C'est possible dans plus de 30 États, souvent dès le début octobre, soit par courrier, soit même en personne. On sait qu'aux États-Unis l'organisation du scrutin est de la compétence des États. Le président Obama vote avec 12 jours d'avance à Chicago. Il y a quatre ans, 30 % des électeurs avaient voté avant le jour officiel. Michelle Obama a voté par correspondance. Depuis le début octobre les électeurs de 42 États peuvent voter par correspondance.

De nombreux États ont durci la législation en ce qui concerne l'identification des électeurs, en principe pour lutter contre la fraude. Ils exigent la présentation d'une pièce d'identité. Mais les catégories les plus défavorisées, souvent, n'en possèdent pas. Cela aurait dû favoriser Mitt Romney.

Depuis 2011, 180 projets de loi restrictive ont été adoptés dans 41 États, dont 20 qui n'exigeaient aucun document officiel. Les observateurs de l'OSCE qui dénoncent une loi discriminatoire sur le vote se voient interdire de se rendre à moins de 30 mètres des bureaux de vote.

Tous les records de financement ont été battus. Les deux candidats ont levé près d'un milliard de dollars. Mitt Romney a été soutenu par le secteur financier. Ses cinq principaux contributeurs sont les banques Goldman Sachs, Bank of America, Morgan Stanley, JP Morgan et Crédit suisse. Les cinq principaux

contributeurs pour le président Obama sont l'université de Californie, Microsoft, Google, la fonction publique fédérale et l'université Harvard.

Barack Obama l'emporte très largement chez les grands électeurs, beaucoup moins en ce qui concerne le nombre total des voix populaires car il n'a que 700 000 voix d'avance. Il a 332 grands électeurs contre 206 à Mitt Romney, la majorité étant à 270 voix et 50,6 % des voix populaires contre 47,8 % à son adversaire. Mitt Romney aura échoué pour avoir voulu se rapprocher des thèses de l'extrême droite et du Tea Party. Barack Obama l'emporte dans 26 États et le district de Columbia. On observe une véritable coupure des États-Unis. Les États du Pacifique et le Nevada d'une part et le nord-ouest, auxquels il faut ajouter le Colorado, le Nouveau-Mexique et la Floride ont voté Obama, qui est élu grâce aux voix des catholiques (50 %) alors que l'Église américaine s'opposait à la réforme de la santé, mais en recul cependant par rapport à 2008, des Afro-Américains (93 %), des Hispaniques (70 %) plus nombreux qu'en 2008 (67 %), des femmes (55 %), des jeunes (60 %), des moins favorisés (60 % de ceux gagnant moins de 50 000 \$), des pro-avortement (76 %). Le vote latino est devenu un fait incontournable de la vie politique américaine et l'un des facteurs décisifs de la victoire du président Obama, plus spécifiquement en Floride, au Nevada et dans le Colorado, mais aussi en Virginie et en Pennsylvanie où, pourtant, ils ne sont pas nombreux. Socialement conservateurs au départ, les Hispaniques ont adopté des idées plus libérales aujourd'hui, à un point tel qu'ils pourraient à terme convertir le Texas en un nouveau *swing state*. Pour assurer sa réélection, Barack Obama a recouru à la stratégie de 2008 inaugurée lors des primaires dans l'Iowa : l'élargissement de l'électorat en incitant les minorités à aller voter.

Élection présidentielle américaine

Suffrages exprimés 129 132 671

<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Barack H. OBAMA, Démocrate	65 899 660	51,03	332
Mitt ROMNEY, Républicain	60 932 152	47,19	206
Gary JOHNSON, Libertarien	1 275 827	0,99	
Jill STEIN, Verts	468 907	0,36	
Virgil GOODE, Constitution	122 378	0,09	
Roseanne BARR, Paix et Liberté	67 359	0,05	
Rocky ANDERSON, Justice	42 995	0,03	
Tom HOEFLING, America's	40 609	0,03	
AUTRES	282 784	0,22	

Les démocrates résistent bien au Congrès, conservant la majorité au Sénat mais, avec 55 sièges dont 2 indépendants contre 45 aux républicains. Cependant ils restent minoritaires à la Chambre des Représentants, les républicains ayant une majorité de 234 élus contre 200, un

siège étant vacant. On notera que dans le 4^e district du Massachusetts, Joseph Patrick III Kennedy, 32 ans, petit-fils de Robert Kennedy, devient membre de la Chambre des Représentants, et aujourd'hui aîné de la descendance masculine des Kennedy.

161

Chambre des Représentants

<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Parti républicain (1 siège était vacant)	58 283 047	48,0	234 (-7)
Parti démocrate	59 646 195	49,2	201 (+8)
Libertariens		1,2	

Sénat

Suffrages exprimés 90 324 921

<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Parti démocrate	49 030 631	54,3	53 (+2)
Parti républicain	38 123 753	42,2	45 (-2)
Indépendants	1 795 618	1,99	2 (=)
Libertariens	973 967	1,08	
Verts	187 207	0,21	
Constitution	136 730	0,15	
Autres	77 015	0,09	

Le président du groupe démocrate à la Chambre des Représentants est élu le 29 novembre.

Le président Obama et le vice-président Joe Biden sont officiellement élus par les *electors* le 17 décembre.

Il y a actuellement 30 gouverneurs républicains, 19 gouverneurs démocrates et un gouverneur indépendant.

162 172 référendums ont lieu dans divers États. Un référendum sur l'abolition de la peine de mort a lieu en Californie proposant son remplacement par une peine de prison à perpétuité sans possibilité de libération anticipée. Le vote hostile l'emporte avec 54 % alors que 750 condamnés sont dans le couloir de la mort.

ISLANDE

20 octobre 2012. **Référendum. Constitution.** L'Islande a mis en place un mode d'élaboration original de sa Constitution confié à 25 citoyens. Les membres du Comité ont consulté leurs concitoyens par Internet sur un certain nombre de questions. Les deux tiers des Islandais ont approuvé les propositions du comité. Le résultat du référendum n'a aucun caractère contraignant. Ce n'est qu'un signe pour le constituant qui doit poursuivre l'étude du projet.

ITALIE

Octobre-décembre 2012. **Gouvernement.** Suite à l'annonce par Silvio Berlusconi, 74 ans, de reprendre la tête de la droite italienne, Mario Monti fait part de sa décision de démissionner avant la fin 2012 dès que le budget 2013 sera adopté. Si Mario Monti est très apprécié dans les milieux internationaux, il n'en est pas de même en Italie. 61 % des Italiens sont opposés à sa candidature aux prochaines

élections, notamment les jeunes et les Italiens du Sud.

Le 21 décembre, comme prévu après l'adoption définitive du budget, Mario Monti démissionne. Il présente un programme et se déclare disponible. Le 28 décembre, il annonce avoir accepté d'être le chef d'une coalition centriste en février.

25 novembre et 2 décembre 2012. **Primaires à gauche.** Les primaires de la gauche (Italie. Bien commun) voient s'affronter 5 candidats. 9 000 bureaux électoraux ont été mis en place. Ces primaires connaissent une forte participation avec plus de 3 millions de votants. C'est Pierluigi Bersani, ex-communiste, homme d'appareil, qui, au premier tour, arrive en tête avec 44,9 % devant Matteo Renzi, 37 ans, maire de Florence, Parti démocrate, qui recueille 35,5 %. Nichi Vendola, président de la région des Pouilles et candidat le plus à gauche, est en troisième position avec 15,6 %, le résultat des deux autres candidats, Bruno Tabacci, fondateur du Centre démocrate (1,4 %) et Laura Puppato, conseillère régionale de Vénétie (2,6 %) étant très faible.

Le 2 décembre, Pier Luigi Bersani, secrétaire du Parti démocrate italien, l'emporte avec 60,9 % des voix contre 39,1 % à Matteo Renzi, maire de Florence.

MALI

Octobre-décembre 2012. **Situation politique.** Le 1^{er} octobre, les États-Unis se disent prêts à soutenir une intervention armée, ce qui est confirmé le 3 par le département d'État. La France souhaite « européeniser » son effort. Cependant la prudence américaine ralentit l'adoption d'une résolution aux Nations unies.

Le 9 octobre, le président Hollande se déclare prêt à soutenir une résolution

de l'ONU sur une intervention militaire africaine. L'ancien président de la Commission européenne et ancien président du Conseil italien Romano Prodi, 73 ans, est désigné le même jour comme envoyé spécial de l'ONU au Sahel.

Le 12 octobre, la résolution française donnant 45 jours aux Africains pour arrêter un concept crédible d'intervention militaire est adoptée à l'unanimité. Chinois et Russes ont soutenu la résolution sans réserve.

Le 16 octobre, au cours de son voyage à Sénégal et en République démocratique du Congo, le président Hollande insiste sur la menace islamique.

Le 22 octobre, la France décide de reprendre sa coopération militaire interrompue depuis le coup d'État de mars.

Le 2 novembre, le groupe islamiste Ansar Dine envoie à Ouagadougou et à Alger des délégations pour des négociations. Il se dissocie des deux autres groupes islamistes, AQMI et MUJAO. Le 14 novembre, il déclare ne plus vouloir imposer la charia à tout le pays, sauf à la région de Kidal.

Le 11 novembre se tient à Abuja, au Nigeria, une réunion de la CEDEAO avec l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et le Tchad afin de définir le projet de force d'intervention de 3 300 soldats. L'envoi d'une force est décidé, cependant la Mauritanie se montre réservée et Alger considère qu'une intervention militaire n'est pas nécessaire.

Le 19 novembre, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne approuvent le lancement d'une mission européenne de formation, d'entraînement et de réorganisation de l'armée malienne.

Destitué par sa hiérarchie il y a quelques semaines, Mokhtar Belmokhtar, un des chefs historiques d'AQMI, responsable présumé de l'enlèvement et de la mort de plusieurs Français, remet sa démission

au mouvement. Il crée un nouveau mouvement « les Signataires par le sang ».

La situation intérieure se complique. Le 11 décembre, les militaires de la junte contraignent le Premier ministre Cheikh Modibo Diarra, 60 ans, en fonction depuis le 17 avril 2012 de façon intérimaire, à démissionner. C'est Diango Cissoko, 62 ans, qui le remplace. Cela pourrait remettre en cause l'intervention internationale. Le 11 décembre l'Union africaine condamne les « conditions » de la démission de Cheikh Modibo Diarra. Le gouvernement est formé le 15 décembre sans changements dans les portefeuilles majeurs. Le gouvernement compte 30 membres et 24 ont été maintenus; 3 nouveaux ministres sont issus du Nord. Les partisans du capitaine Sanogo conservent la Défense, la Sécurité intérieure, la Justice et l'Administration territoriale.

Le MNLA et Ansar Eddine se disent prêts à négocier le 21 décembre au lendemain du feu vert accordé le 22 décembre par le Conseil de sécurité à l'envoi d'une force internationale dans le Nord.

ONU

29 novembre 2012. **Autorité palestinienne.** Une résolution visant à faire admettre l'Autorité palestinienne comme État observateur non membre est présentée par 60 États. La décision est adoptée par 138 voix contre 9 (Israël, États-Unis, Canada, République tchèque, Panama, îles Marshall, Micronésie, Nauru et Palau) et 41 abstentions. C'est un échec pour Israël bien sûr, mais aussi pour les États-Unis qui craignent que la Palestine puisse ainsi accéder à la Cour pénale internationale. La France a voté pour tandis que le Royaume-Uni et l'Allemagne se sont abstenus. Sur les 27 États de l'Union européenne, 14 ont voté pour (Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne,

Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal, Suède) 12 se sont abstenus (Allemagne, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie) et un seul a voté contre (la République tchèque). C'est un échec de la diplomatie européenne que de ne pas avoir été capable de s'exprimer unanimement.

PAYS-BAS

164 5 novembre 2012. **Gouvernement.** Après les élections législatives, le parti libéral (VVD) et le Parti travailliste (PvdA) envisagent de former une coalition. En 2010, il avait fallu 125 jours pour former le gouvernement, la moyenne étant de 72 jours depuis 1945. L'accord est conclu le 28 octobre, ce qui est une sorte de record de célérité aux Pays-Bas. Le leader du PvdA, Diederik Samsom, n'entre pas dans le gouvernement, préférant diriger le groupe parlementaire.

Le nouveau gouvernement veut mettre en place en 2014 un système de calcul des cotisations de soins de santé en fonction du revenu. Pourtant, le 13 novembre, il annonce l'abandon de ce projet. Celui-ci sera remplacé par des réductions d'impôts sur le travail et une augmentation des impôts pour les revenus moyens et élevés.

ROUMANIE

9 décembre 2012. **Élections législatives et sénatoriales.** Les élections, qui se déroulent dans le contexte de la crise marquée par l'opposition entre le président Basescu et le Premier ministre Victor Ponta, voient l'Union sociale-libérale (le Parti social-démocrate, l'Union nationale pour le progrès de la Roumanie, le Parti national-libéral, le Parti conservateur, Union pour le progrès

de la Roumanie), s'opposer à l'Alliance de la droite roumaine (le parti démocrate-libéral, le Parti national des paysans chrétiens-démocrates, le Parti de la nouvelle République, la Fondation chrétienne-démocrate, le Parti de la force civique), et à l'Union démocratique des Hongrois de Roumanie ainsi qu'au Parti du peuple, du riche propriétaire d'une chaîne de télévision.

L'Union sociale-libérale du Premier ministre Victor Ponta l'emporte largement avec 58,60 % des suffrages à la Chambre et 273 des 412 sièges. La participation n'a été que de 41,80 %.

La cohabitation avec le président Basescu sera bien difficile. Le 17 décembre, Victor Ponta est chargé de former le nouveau gouvernement par son rival, le président Basescu. Le gouvernement est formé le 19 décembre avec Mircea Dusa à la Défense, Radu Stroe à l'Intérieur et Daniel Chitoiu aux Finances, Titus Corlatean gardant les Affaires étrangères. Le Parlement approuve le 21 décembre par 402 voix contre 120.

Chambre des députés

Inscrits	18 423 066	
Votants	7 694 180	(41,76 %)
Nuls	212 289	
Blancs	71 364	
Suffrages exprimés	7 409 626	

<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Union sociale-libérale (USL)	4 344 288	58,61 (+25,5)	273(+159)
Alliance de la droite roumaine (ARD)	1 223 189	16,5 (-34,5)	56 (-124)
Parti populaire-Dan Diaconescu (PP-DD)	1 036 730	14,0	47 (+47)
Union démocratique des Hongrois (HDMR)	380 656	5,1 (-1,1)	18 (-4)
Parti de la Grande Roumanie (PRM)	92 239	1,24	0
Parti écologiste de Roumanie (PER)	58 051	0,78	0
Parti populaire hongrois de Transylvanie (PPMT)	47 955	0,64	0
Forum démocratique des Allemands de Roumanie (FDGR)	39 068	0,24	1 (=)
Parti social-démocrate Rom de Roumanie (PRPE)	21 771	0,29	1 (=)
Union des Macédoniens de Roumanie (MSR)	12 138	0,16	1 (=)
Union des Arméniens de Roumanie (UAR)	10 691	0,14	1 (=)
Union bulgare du Banat-Roumanie (UBBR)	10 100	0,13	1 (=)
Ligue des Albanais de Roumanie (LAR)	9 967	0,13	1 (=)
Fédération des communautés juives de Roumanie (FCER)	9 967	0,13	1 (=)
Union grecque de Roumanie (UER)	9 827	0,13	1 (=)
Parti populaire (PP)	9 319	0,12	1 (=)
Union démocratique des Tatars turco-islamiques de Roumanie (UDTTR)	9 236	0,12	1 (=)
Communauté russe-lipovénienne de Roumanie (CRLR)	8 295	0,11	1 (=)
Union des Serbes de Roumanie (USR)	8 046	0,10	1 (=)
Union des Polonais de Roumanie (UPR)	7 986	0,10	1 (=)
Association des Italiens de Roumanie (RO. AS. IT)	7 872	0,10	1 (=)
Union des Ukrainiens de Roumaine (UUR)	7 302	0,09	1 (=)
Union démocratique turque de Roumanie (UDTR)	7 291	0,09	1 (=)
Union des Croates de Roumanie (UCR)	6 252	0,08	1 (=)
Union culturelle des Ruthènes de Roumanie (UCRR)	5 203	0,24	1 (=)
Parti Alliance socialiste (PAS)	2 331	0,03	
Parti populaire et Protection sociale (PPPS)	929	0,01	
Parti social-démocrate des travailleurs	231	0,00	
Parti national démocrate-chrétien (PNDC)	38	0,00	
Indépendants	12 389	0,16	

Sénat

Inscrits	18 355 816	
Votants	7 666 169	(41,72 %)
Nuls	185 278	
Blancs	90 246	
Suffrages exprimés	7 390 037	

<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Union sociale-libérale (USL)	4 439 884	60,07	122 (-45)
Alliance de la Droite roumaine (ARD)	1 236 144	16,72	24 (-27)
Parti populaire-Dan Diaconescu (PP-DD)	1 081 601	14,63	21 (+21)
Union démocratique hongroise de Roumanie (UDMR)	388 372	5,25	9 (=)
166 Parti de la Grande Roumanie (PRM)	108 911	1,47	
Parti Écologiste de Roumanie (PER)	58 179	0,78	
Parti populaire hongrois de Transylvanie (PPMT)	58 754	0,79	
Parti populaire (PP)	11 681	0,79	
Parti Alliance socialiste (PAS)	2 171	0,02	
Parti populaire et Protection sociale (PPPS)	2 100	0,02	
Parti social-démocrate des travailleurs (PSDM)	1 380	0,01	
Candidats indépendants	728	0,00	
Parti national démocrate-chrétien (PNDC)	132	0,00	

SLOVÉNIE

11 novembre et 2 décembre 2012. **Élection présidentielle.** 3 candidats s'affrontent : Danilo Türk, président sortant, indépendant, Milan Zver, député européen, Parti démocratique slovène et Borut Pahor, ancien Premier ministre, social-démocrate. Contre toute attente, Borut Pahor est en tête au premier tour avec 40 % des suffrages contre 35,8 % au président sortant Danilo Türk qui était favori, et 24,16 % à Milan Zver.

Borut Pahor est élu au second tour avec 67,4 % des suffrages contre 32,6 % seulement au président sortant Danilo Türk. En 2011 le nouveau président, lors des élections législatives, n'avait obtenu que 10 %. Une cohabitation va s'instaurer car le pays est gouverné par la droite. Le nouvel élu entre en fonctions le 22 décembre.

La participation a chuté de 10 points par rapport à 2007 au premier tour, n'atteignant que 47,68 %

Premier tour

Inscrits	1 711 768	
Votants	828 624	(48,41 %)
Nuls	10 852	
Suffrages exprimés	817 772	

<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	
Borut PAHOR, social-démocrate	326 006	(39,87 %)
Danilo TÜRK, indépendant	293 429	(35,88 %)
Milan ZVER, Parti démocratique slovène	198 337	(24,25 %)

Second tour

Inscrits	1 711 768	
Votants	725 700	(42,4 %)
Nuls	14 870	
Suffrages exprimés	710 830	

<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	
Borut PAHOR, social-démocrate	478 859	(67,4 %)
Danilo TÜRK, indépendant	231 971	(32,6 %)

167

SYRIE

Octobre-décembre 2012. **Guerre civile.**

Le 17 octobre, une vingtaine de pays et des représentants des villes syriennes sont accueillis à Paris au ministère des Affaires étrangères. L'objectif est de contrebalancer les ONG islamiques. Laurent Fabius dénonce l'utilisation de bombes à sous-munitions, ce que nie le régime syrien.

Lakhdar Brahimi effectue une visite en Syrie du 19 au 23 octobre. Selon le médiateur de l'ONU, le gouvernement syrien a accepté d'observer une trêve pendant la fête de l'Aïd-el-kébir. Le 25 octobre, le régime syrien et les opposants affirment accepter un cessez-le-feu de quatre jours à compter du 26 octobre. Des groupes l'ont refusé et dès le 26 octobre on enregistre

un attentat faisant 5 morts à Damas. La trêve n'arrête pas la violence.

Le 4 novembre, le Conseil national syrien se réunit à Doha, au Qatar, pour renouveler ses instances. Les discussions sont laborieuses. Le 9 novembre, le chrétien de gauche Georges Sabra remplace le Kurde Abdel Basset Sayda à la présidence.

Le 11 novembre, Cheikh Ahmad Maaz al-Khatib, 52 ans, religieux modéré, issu des réseaux soufis, ancien imam de la mosquée des Omeyyades de Damas, est élu chef de la coalition d'opposition syrienne. Il avait quitté la Syrie il y a trois ans après avoir été arrêté deux fois. Il est secondé par deux laïcs, Riad Seif, 66 ans, ancien député, et Souheir Atassi, issue d'une grande famille de Homs. Le 12 novembre, le Conseil est reconnu par la Ligue des États arabes et le Conseil de coopération

du Golfe. Le 13 novembre, la France annonce qu'elle reconnaît l'opposition syrienne. Elle est le premier pays occidental à agir ainsi. Le Conseil est également reconnu par les monarchies du Golfe et la Turquie. La France accueille un ambassadeur, Monzer Makhous, alaouite. Le 19 novembre, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne considèrent la coalition comme « légitime ». Le 20 novembre, à son tour, Londres reconnaît la coalition. La France décide d'allouer une aide de 1,2 million d'euros à l'opposition.

168 Les islamistes radicaux refusent de rejoindre la Coalition de l'opposition et veulent un État islamique.

Le 4 décembre, les pays de l'OTAN approuvent à Bruxelles l'installation de missiles Patriot dans le sud-est de la Turquie.

Le 12 décembre, les Amis du peuple syrien se réunissent en présence d'Hillary Clinton. À l'exemple de la France, les États-Unis reconnaissent la coalition de l'opposition.

Le 24 décembre, Lakhdar Brahimi rencontre le président Al Assad et le lendemain le chef de l'opposition intérieure autorisée, Hassan Abdel Azim, dirigeant du Comité de coordination pour le changement national et démocratique, toléré par le régime. Il enregistre un échec. Il est à Moscou le 29 décembre. Le Kremlin commence à modérer son appui au régime syrien.

UNION EUROPÉENNE

Octobre-décembre 2012. **Zone euro. Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG).** Au 31 décembre 2012, 16 des 25 États qui ont signé le Traité (le Royaume-Uni et la République tchèque ont refusé de signer) l'ont ratifié ou approuvé.

L'Estonie après approbation à l'unanimité par les 63 votants du Riigikogu le ratifie le 5 novembre.

La Roumanie, après approbation de son Parlement en mai-juin, le ratifie le 6 novembre.

En France, le feu vert avait été donné par la décision du Conseil constitutionnel le 9 août.

Le Traité est approuvé par l'Assemblée nationale le 9 octobre par 477 voix contre 70 et 21 abstentions. Le Sénat approuve également le 11 octobre par 306 voix contre 32.

Le 10 octobre, l'Assemblée nationale adopte la loi organique assurant l'application du Traité par 490 voix contre 34, 18 abstentions, 35 députés ne prenant pas part au vote. Le 11 octobre, le Sénat autorise la ratification du Traité avec 307 voix contre 32. 3 socialistes ont voté contre. Le traité est ratifié le 26 novembre.

L'Irlande ratifie le 27 novembre, après un référendum par lequel les Irlandais ont approuvé par 60,3 % des voix, le Dail ayant approuvé le 13 novembre par 90 voix contre 22 et le Sénat ayant approuvé le 20 novembre.

La Finlande ratifie le 21 décembre, l'Eduskunta ayant autorisé par 169 voix contre 38 et 1 abstention.

Enfin, la Slovaquie, après avoir autorisé la ratification par un vote du Conseil national par 138 voix contre 0 et 2 abstentions le 18 décembre, a ratifié le 11 janvier 2013.

Il manque les ratifications de la Belgique, de la Bulgarie, de la Hongrie, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, de la Pologne et de la Suède.

12 octobre et 10 décembre 2012. **Prix Nobel de la paix.** De façon très surprenante, le prix Nobel de la paix est accordé à l'Union européenne. Des critiques sont formulées contre le Comité Nobel et

notamment son président Thorbjørn Jagland, ancien président du parti travailliste, ancien Premier ministre et actuellement secrétaire général du Conseil de l'Europe. Une des cinq membres du comité, Agot Valle, ancienne députée du Parti socialiste de gauche (sv) et ancienne vice-présidente du mouvement Non à l'Europe était absente.

Le comité souligne cinq faits : la réconciliation franco-allemande de 1950 ; l'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal qui a conforté la démocratisation ; l'adhésion en 2004 et 2007 de nombreux pays d'Europe centrale et orientale ; la politique d'élargissement dans les Balkans ; enfin la « possibilité » d'adhésion de la Turquie « qui a permis une avancée de la démocratie et des droits de l'homme dans ce pays ».

Cette valorisation de l'élargissement de l'UE ne manque pas de sel dans un pays qui a refusé par deux fois l'entrée dans l'Union.

Le prix est remis le 10 décembre à Herman Van Rompuy, José Manuel Barroso et Martin Schulz accompagnés d'enfants et de représentants de l'UE et de ses partenaires. L'argent ira aux enfants victimes de conflits.

23 octobre et 13 décembre 2012. **Parlement européen.** Par 518 voix (députés français et droite allemande) contre 149 (dont 5 Verts français) et 33 abstentions, les députés européens votent un amendement demandant un siège unique du Parlement. Pour marquer leur mécontentement, les députés avaient décidé de faire deux mini-sessions de deux jours avec une interruption d'une journée pour marquer la rupture au lieu de venir deux semaines en octobre. La France a décidé de saisir la Cour de justice sur cette manœuvre.

Pourtant le Parlement devra se priver de son hémicycle bruxellois en 2013. Celui-ci est fermé depuis août et nécessite des travaux. Les votes seront regroupés lors de sessions mensuelles à Strasbourg.

Le 13 décembre, suite à un recours de la France soutenue par le Luxembourg, la Cour de justice annule un vote du Parlement qui avait décidé de scinder ses sessions plénières 2012 et 2013 pour limiter le temps de présence à Strasbourg. Toutes les sessions plénières doivent se dérouler à Strasbourg et ne peuvent être scindées.